LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne

11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72
Site internet de l'association : www.2a31.net
Courriel de l'association : amis.archives@laposte.net

———

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70
Fax : 05.34.31.19.71
Site internet : www.archives.cg31.fr
Courriel : archives@cg31.fr

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 172

ISSN 1762-4649

(SUPPLÉMENT A LA « LETTRE DES AMIS » N° 243 du 30 juin 2010)

Des « acteurs de 1848 » au travers de la série M des archives départementales

par Renée COURTIADE,

Des « acteurs de 1848 » au travers de la série M des archives départementales

Renée COURTIADE

Une équipe de professeurs de la Sorbonne dirigée par Éric Anceau m'ayant demandé de faire des recherches sur les « acteurs de 1848 » dans le Gers, il y a de cela 4 ou 5 ans, je me suis plongée dans la série M aux archives départementales du Gers et de la Haute-Garonne. Un dictionnaire de ces acteurs devrait être bientôt publié.

Essayant de reconstituer la carrière et l'engagement d'opposants politiques, de républicains qui ont joué un rôle pendant quelques mois et se sont très vite retrouvés des « dissidents », si je peux me permettre ce terme actuel, j'utilise surtout les rapports de police. En effet, surveillés sous la Restauration, et à nouveau dès l'été 1848, ils ont subi l'arbitraire après le coup d'état de 1851. Les années 1881-1882 parlent encore d'eux : la Troisième République les a réhabilités et même indemnisés.
Cette surveillance, ces condamnations puis cette reconnaissance tardive sont à l'origine d'une masse de documents classés dans la série M : rapports de police, lettres, journaux, affiches…

S'il est vrai qu'il est un peu éprouvant de lire ce genre de « littérature », surtout quand on s'attache à un personnage qui ne peut échapper à la machine répressive de l'État, il faut reconnaître que ces textes apportent énormément à la connaissance d'une époque, d'un lieu, d'un homme (très rarement d'une femme au XIXe siècle).

La série M peut être abordée par les chercheurs amateurs ou non : pour appréhender la vie politique ; pour découvrir, au plus près, la vie quotidienne d'une ville ou d'une petite région ; pour essayer de comprendre les mentalités ; pour suivre des personnages. Dans ce dernier cas, des généalogistes amateurs qui ont la « chance » d'avoir l'un des leurs dans ces papiers, vont pouvoir faire sa connaissance : sa vie épluchée, ses convictions, ses soucis ; ses réactions, son signalement…

Dans ces quelques pages, je voudrais donner des exemples de la richesse de la série M en commençant par les sous-séries que j'ai le plus fouillées : 4 M aux archives départementales de la Haute-Garonne[1] et 1 M aux archives départementales du Gers.
J'y ai trouvé des documents inattendus (tout au moins pour moi), j'ai pu dresser les portraits des acteurs de la Seconde République. Les évènements grands ou petits y sont racontés. Et les policiers se lancent parfois dans des enquêtes d'opinion ou révèlent des mentalités, des façons de penser et d'agir.

[1] La sous-série 4 M des ADHG est actuellement en cours de classement. Les cotes indiquées dans cet article sont donc provisoires.

À la découverte des acteurs

En quelques lignes, il me faut résumer ces 3 années de république en plein XIXe siècle.
Du 24 février à juillet 1848 c'est la « République utopique »[2] avec ses décrets majeurs : suffrage universel masculin appliqué dès avril pour la première fois au monde – abolition de l'esclavage – liberté d'expression et de réunion…
Clubs[3] et journaux se multiplient dans les moindres bourgades ; des réunions informelles et spontanées animent places, marchés, cafés. On discute, on s'engage, on prend position, on s'informe et on circule.

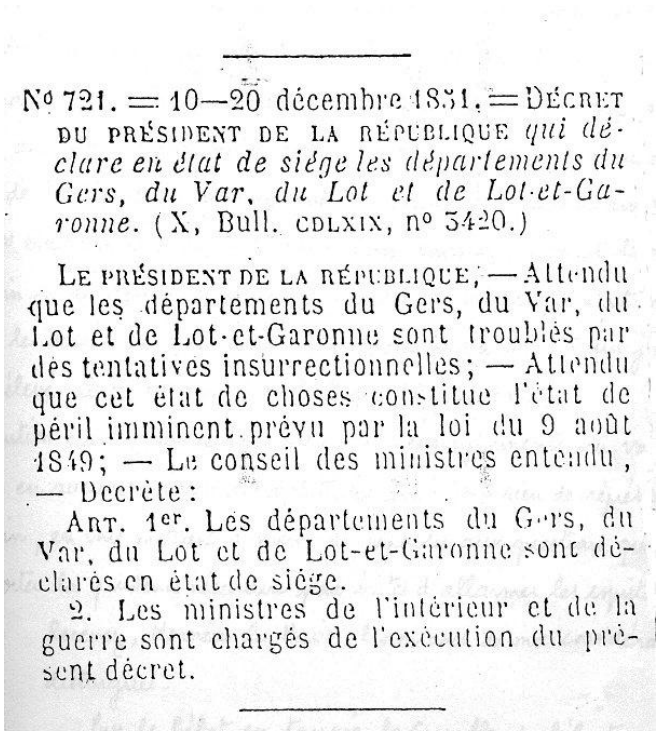

N° 721. — 10—20 décembre 1851. — DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE *qui déclare en état de siége les départements du Gers, du Var, du Lot et de Lot-et-Garonne.* (X, Bull. CDLXIX, n° 3420.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, — Attendu que les départements du Gers, du Var, du Lot et de Lot-et-Garonne sont troublés par des tentatives insurrectionnelles ; — Attendu que cet état de choses constitue l'état de péril imminent prévu par la loi du 9 août 1849 ; — Le conseil des ministres entendu, — Décrète :

ART. 1er. Les départements du Gers, du Var, du Lot et de Lot-et-Garonne sont déclarés en état de siége.

2. Les ministres de l'intérieur et de la guerre sont chargés de l'exécution du présent décret.

Presque tout est remis en cause après les « Journées de juin » et les républicains recommencent à être surveillés ; la suspicion mutuelle s'intensifie après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République, le 10 décembre 1848. La répression se renforce au cours des mois, les libertés de la presse, de réunion sont très vite balayées. Les réactions au coup d'état du 2 décembre 1851 ne sont vives et durables que dans quelques départements dont le Gers où l'insurrection dure 4 jours à Mirande. Louis-Napoléon Bonaparte proclame l'état de siège dans les départements entrés en résistance.

Dans tout le pays, les républicains connus sont arrêtés ; ces « suspects » sont traduits devant des Commissions mixtes - une juridiction exceptionnelle, formée du préfet, des autorités judiciaires et des autorités militaires - chargées de juger dans un laps de temps très court tous les républicains actifs et qui ont un pouvoir discrétionnaire.

Les commissions mixtes doivent choisir une peine parmi celles prévues par le Ministère :
- pour les républicains repris de justice c'est Cayenne ;
- pour les républicains les plus avancés c'est « Algérie plus » c'est à dire une prison et les travaux forcés en Algérie ;
- pour les modérés c'est « Algérie moins » c'est à dire l'Algérie où ils seront libres ;
- pour ceux qui ont joué un rôle moindre c'est le bannissement à l'étranger ou dans un autre département.
Les commissions mixtes du Gers ont décidé la « transportation » de 453 hommes ; celles du Lot-et-Garonne de 382 et celles de la Haute-Garonne de 20.[4]

---

[2] Les historiens l'appellent ainsi. Charles Baudelaire, pourtant critique, a écrit : *Ce moment unique dans l'histoire où les sentiments divers de tant d'individus ne furent qu'une immense espérance.*
[3] Carte d'un club d'Auch : Archives du Gers : 1 M 278.
[4] Liste sur le site : http://www.geneagm.org/travauxfrm.htm : *Les Transportés de France en Algérie après le coup d'Etat du 2 décembre 1851.*

Autant de documents conservés dans la série M qui nous permettent de faire connaissance avec ces hommes qui ont installé, fait vivre et, parfois, voulu défendre la Seconde République. En 1858 la police s'emballe, sur ordre du ministère de l'Intérieur, et recherche dans les moindres villages des complices d'Orsini qui a essayé d'assassiner l'Empereur le 14 janvier à Paris.

Les « acteurs de 1848 » sur lesquels je devais travailler étaient les députés, préfets et sous-préfets du Gers. J'ai donc commencé par eux. Cela m'a permis de publier des articles dans le Bulletin de la société archéologique du Gers et dans la Revue de Comminges.[5]
Mais j'ai trouvé aussi des dossiers concernant des inconnus, ou très peu connus, et je me suis passionnée pour eux au point de proposer des conférences pour faire découvrir leur engagement.
Quelques-uns de ces dossiers concernent par exemple un préfet (de courte durée certes), une femme (la seule que j'ai trouvée à ce jour), un casquettier « rouge ». Les ramifications supposées d'un vaste complot autour d'Orsini ont mis au devant de la scène policière des villageois ou des Toulousains, artisans, avocats, ouvriers.

Où les recherches historiques se conjuguent avec la généalogie

Je devais chercher des renseignements sur les préfets du Gers ou plutôt commissaires de la République, selon la terminologie de 1848 : le premier nommé a été Pégot-Ogier, un Saint-Gaudinois[6], qui est élu en avril représentant du peuple ; il est remplacé par un autre Commingeois, **Prosper Barousse.** L'avocat Prosper Barousse a d'abord été sous-commissaire de la République dans l'arrondissement de Muret[7] où il a appliqué avec zèle les consignes de Ledru-Rollin. Il arrive à Auch le 6 mai et y reste jusqu'au 3 juin 1848.
Pendant de nombreux mois je ne trouvais de lui que quelques lettres adressées à Joly, commissaire de la République de la Haute-Garonne et en même temps représentant pour le Gers du ministre de l'intérieur, Ledru-Rollin. Dans la sous-série 4 M, voici un de ses rapports, daté du 24 mars 1848 en pleine campagne électorale :

J'ai réuni aujourd'hui tous les instituteurs de l'arrondissement de Muret. Je crois qu'ils étaient au nombre de 120. Je leur ai dit que nous comptions sur eux aux élections prochaines. Je leur ai parlé de leurs intérêts tant négligés et que nous soutiendrons, du clergé qui les tyrannise, des congrégations qui les minent, et je leur ai mis en perspective l'avenir que la République leur réserve. Je suis heureux de pouvoir vous dire qu'ils ont parfaitement répondu à ce que j'attendais d'eux. Ils ont tous promis, je dis mieux, ils ont tous juré de soutenir les candidats que l'administration leur fera connaître.[8]

Barousse a été un moment rédacteur en chef du journal républicain « La civilisation »[9].

---

[5] Bulletin de la Société archéologique du Gers, 3e trimestre 2007 et 1er trimestre 2008 : *Les acteurs de la Seconde république dans le Gers.*
Revue de Comminges n° 2 de 2009 : *dossier Pégot-Ogier : les Pégot-Ogier au XIXe siècle, une famille méconnue de Saint-Gaudens.* Par Jorge Juan Vegay Vega, Jacques Guilchet et Renée Courtiade.
[6] Voir mon article de la Revue du Comminges, cité ci-dessus.
[7] Je n'ai rien trouvé le concernant aux archives municipales de Muret.
[8] Archives départementales de la Haute-Garonne : 4 M 60. Et GODECHOT Jacques [dir.], *La Révolution de 1848 à Toulouse et dans la Haute-Garonne*. Comité départemental du centenaire de la Révolution de 1848. Édité par la Préfecture de la Haute-Garonne.
[9] Archives départementales de la Haute-Garonne : 4 M 66 : rapports de police 1850.

En 1851 le sous-préfet de Saint-Gaudens rapporte que Prosper Barousse parcourt le Comminges pour annoncer qu'il a fondé un journal, *Le travail,* qu'il veut distribuer gratuitement pour populariser dans les campagnes le principe de la démocratie. Il s'appuie pour cela sur sa nombreuse parenté.[10] On le retrouve dans les rapports de police comme militant jusqu'en septembre 1851 ; ainsi dans la *Liste des démagogues propagandistes. renseignements confidentiels du 30 juillet 1851 à Toulouse : Parmi les hommes de lettres et journalistes : Barousse journal « Civilisation ».*
Puis on n'entend plus parler de lui : son nom n'apparait pas dans la répression consécutive au coup d'état, ce qui ne cadrait pas avec son esprit militant. J'étais intriguée : mon arrière-grand-mère était une Barousse, d'Auzas ; à force de chercher dans mon arbre généalogique, j'ai fini par trouver Prosper, caché par la multitude de ses prénoms : c'est l'oncle de mon aïeule, Jean Marie Bernard François Prosper né le 6 janvier 1813 à Auzas (canton de Saint-Martory), l'aîné de 13 enfants. Et la tradition familiale m'a donné la solution : il s'est installé à La Nouvelle-Orléans[11] où il a fait souche. Des recherches sur un site d'émigrants m'ont permis de découvrir qu'il était déjà allé à la Nouvelle-Orléans : embarquement à Bordeaux le 23 mars 1839, bateau « Créole » ; deux de ses frères au moins sont partis aussi la même année. Revenu en France, il participe activement à la Seconde République. Mais (sentant venir le danger ?) il repart pendant l'automne 1851, avec sa compagne et leur petite fille, et se fixe à La Nouvelle-Orléans où il serait mort en 1853. Son passeport étudié par les bénévoles des Amitiés généalogiques bordelaises à partir des « passeports délivrés en Gironde de 1800 à 1899 » précise :
Prosper BAROUSSE : 26 ans cheveux noirs, visage ovale, yeux noirs, 1m70, nez relevé, avocat. Passeport 18 septembre 1839. Auzas – Bordeaux – Nlle Orléans. Signe.

Quand la répression s'agrémente d'humour involontaire

Élisa DUPONT (Élizabeth Catherine)
J'ai trouvé tout un dossier aux archives de la Haute-Garonne : enfin une femme ! Elle est née à Orléans et vivait dans le Gers. En 1852 la Commission mixte du Gers la renvoie à Orléans ; mais elle revient et s'installe à Toulouse où elle est arrêtée le 4 octobre 1852 puis assignée à résidence surveillée à Toulouse avec interdiction d'aller dans le Gers.
En 1854, voyant autour d'elle de plus en plus d'amnistiés, elle demande sa grâce qui lui est refusée par le ministère. En 1856 elle est toujours assignée à résidence à Toulouse, 22 rue des Pénitents Gris.
Pendant ces quatre ans les préfets des deux départements échangent de nombreuses lettres accompagnées de rapports de la police ou du maire d'Auch.
Voici comment ils la décrivent :

- le commissaire de police d'Auch le 4 octobre 1852 : *Je la crois capable de tout ; capable au moyen d'un déguisement, (ce qui lui est familier), d'attenter à la vie du Prince.*
Signalement : 38 à 40 ans; haute taille, méconnaissable déguisée en homme avec moustache, démarche décidée, portant la tête haute ; ayant la voix assez masculine, fumant comme le premier venu ; attirant à elle même les commissaires de police qui ne seraient point renseignés par sa parole mielleuse, par ses insinuations qui sont le fait des femmes débauchées.

[10] Archives départementales de la Haute-Garonne : 4 M 70.
[11] Ce départ est corroboré par les Amitiés généalogiques bordelaises à partir des « passeports délivrés en Gironde de 1800 à 1899 » ; http://www.apellidosfranceses.com.ar/en_francais/indexfr.htm

- le 4 février 1854, le préfet raconte sa vie pour que lui soit refusée la grâce impériale :
Cette fille a tenu dans la ville d'Auch pendant une dizaine d'années une maison de tolérance, elle fut autorisée en 1847 à ouvrir un café qui devint bientôt le rendez-vous des gens les plus mal famés ; peu de temps après son ouverture cet établissement n'était plus qu'une maison de prostitution clandestine.
En 1848, Elizabeth DUPONT se jeta dans le mouvement révolutionnaire, et depuis, jusqu'en 1851, elle ne cessa de faire la propagande la plus active et la plus dangereuse en faveur des principes subversifs du socialisme.
Enfin, lors de l'insurrection de décembre, elle se trouva gravement compromise, comme s'étant ostensiblement mêlée aux insurgés qui marchaient sur Auch et les ayant excités, dans la journée du 4, à tirer sur la troupe. En conséquence, la commission mixte de mon département eut à s'occuper d'elle ; mais, comme son sexe et sa qualité d'étrangère rendaient plus convenable à son égard une mesure administrative que tout autre moyen de coercition, la commission la mit à la disposition de mon prédécesseur, qui prononça son expulsion du département, et la fit conduire par la gendarmerie à Orléans, sa ville natale.

Il dit qu'il ne l'autorisera jamais à revenir à Auch et joint la lettre du maire d'Auch qui écrit à propos de la maison de tolérance :
Tant qu'elle a exercé un métier que tout le monde pouvait apprécier, elle peut n'avoir fait d'autre mal que celui que tant d'autres pratiquent sous la surveillance de la police. Mais dès qu'elle est devenue maîtresse de café, il s'est tenu chez elle des réunions dangereuses où l'immoralité ne perdait, dit-on, aucun de ses privilèges. Seulement, dans cette maison, tout se passait clandestinement et des séductions de plus d'une sorte y ont attiré peut être plus d'une jeune fille qui, sans Eliza Dupont, n'aurait pas eu l'occasion de se perdre.

En mai 1856 elle demande encore son amnistie et là le préfet de Toulouse intervient en sa faveur ; il y a urgence :
« À l'égard de cette femme dont la misère et l'isolement ont affaibli les facultés mentales… Dans l'état de prostration où elle se trouve, cette femme ne saurait inspirer des craintes pour la sûreté publique » écrit-il. Le ministère *l'affranchit provisoirement de la mesure de sûreté prononcée par la commission mixte du Gers*.[12] Elle est rentrée à Auch où elle a vécu encore de nombreuses années.

Le pot de terre contre le pot de fer !

Joseph Aylies est né vers 1817 à Fleurance (Gers) ; son père avait servi dans les armées impériales en tant que sous-officier. Joseph a fait des études si l'on se fie à ses lettres bien écrites et avec une belle signature. Il est casquettier et vend sur les marchés. En première ligne lors de l'installation de la République, il est considéré par la police comme un « rouge » ; il participe activement à l'insurrection de sa ville le 4 décembre 1851 : emprisonnement du préfet qui a eu le malheur de passer par là ; barricades… La ville se calme le soir même et les républicains tentent de s'enfuir ou de se cacher.
Arrêté, il est condamné par la commission mixte à « Algérie plus » et est conduit avec les autres jusqu'à Blaye où il attend un bateau vers l'Algérie et le camp de Lambessa.
Les lettres s'entassent sur le bureau du préfet ; le 29 mars 1852, Joseph Aylies demande avec arrogance sa grâce :

[12] Archives de la Haute-Garonne : 4 M 78.

Le but de la coopération du pétitionnaire dans la part qu'il a prise à cette insurrection, n'a été que de défendre la constitution qu'il avait cru violée par l'acte du deux décembre ; l'exposant a reconnu combien il avait été dans l'erreur et combien il avait été trompé, il s'empresse donc aujourd'hui, Monsieur le Président, d'avouer ses torts.

Chaque membre de sa famille essaie d'obtenir son retour à Fleurance. Les médecins sont mobilisés eux aussi ; lettre des docteurs en médecine Tarissan et Garacs : *certifions que Joseph Aylies âgé de 35 ans a été plusieurs fois affecté de rhumatisme articulaire aigu.*

Le préfet cherche à avoir un peu plus de renseignements et cela nous vaut une lettre qui accuse et même démolit le personnage ; c'est celle du juge de paix au préfet, le 7 avril 1852 :
Forcé par le devoir, je suis obligé de vous dire que le Sr Aylies a été la cheville ouvrière de l'insurrection de Fleurance que sans lui cette insurrection n'aurait pas probablement eu lieu. C'est lui qui a fait tous les voyages à Auch et à Lectoure pour concerter le mouvement. ***C'est un homme d'un orgueil indomptable que l'infériorité de son rang a exaspéré.***
Je le considère pour ma part comme l'un d'entre les plus coupables. ***J'ai nulle foi à la conversion d'un homme qui ne croit pas à la supériorité d'autrui.***

En février 1853, sa peine est commuée en surveillance à Fleurance et il peut rentrer. Il n'est pas assagi puisque le sous-préfet remarque :
D'après un rapport que je reçois du commissaire de police de cette ville, ce dernier loin d'être corrigé semble par ses relations et ses menées travailler à renouer les tronçons épars du socialisme. Il est marchand de casquettes et pour exercer sa profession, il fréquente les marchés des villes voisines.
Une autre lettre un peu plus tard précise que les « rouges » *s'organisent pour se tenir prêts à recommencer la lutte au 1er signal.*[13]

La surveillance continue ainsi et, en 1858, Aylies se retrouve en ligne de mire quand le ministre de l'intérieur demande au préfet 5 noms de républicains susceptibles d'avoir trempé dans l'attentat d'Orsini. Le 18 mars le ministre ordonne leur arrestation ; ils sont pris par surprise et envoyés en Algérie. Aylies y mourra en 1862 alors que les autres avaient été amnistiés en 1859[14].

Un autre exemple d'acharnement policier mais beaucoup moins tragique : à Saint-André, en Haute-Garonne, **Marc Clouzet**, propriétaire aisé et maire est particulièrement suspecté en 1858 : *Homme actif, socialiste dangereux ne manquant pas d'influence.*[15]
Le sous-préfet de Saint-Gaudens lui reproche d'être un correspondant de « l'Émancipation », un *chef de parti ayant de l'importance par la position de sa fortune et inspirant la crainte autour de lui. En rapports intenses avec tous les démagogues émérites de l'arrondissement. En 1849 il fut poursuivi, sur ma demande, et condamné pour avoir dérobé à l'État et caché chez lui 19 fusils. Voir l'instruction judiciaire.*[16]

Des complices d'Orsini à Toulouse ?

Même si Clouzet est un moment soupçonné d'avoir participé au complot d'Orsini, et cela depuis son petit village, le préfet préfère de plus grosses prises.

[13] Archives du Gers : 1 M 247.
[14] Archives du Gers : 1 M 286.
[15] Archives de la Haute-Garonne : 4 M 82.
[16] Archives de la Haute-Garonne : 4 M 76.

Et, le 23 mars, sont envoyés, à Marseille pour « transportation » en Algérie, 10 républicains embarqués sans leurs bagages dans une voiture cellulaire mise sur un train à 6 h du matin

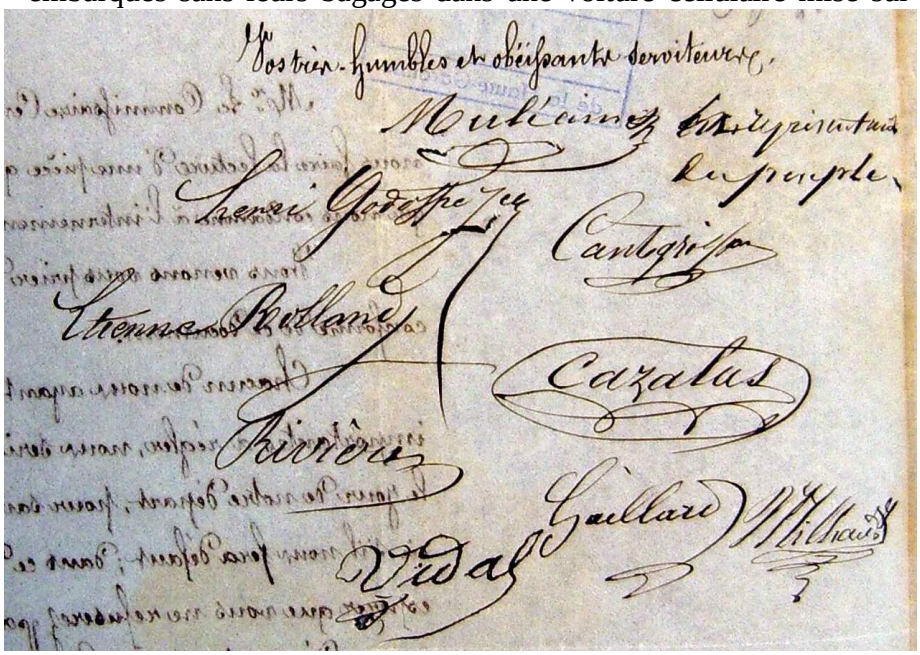

(pour éviter des manifestations) : *Paul Cazalas, chapelier ; Henri Noël Godofre, commis de librairie ; Gabriel Gaillard cordonnier ; Jean Milhau, ouvrier typographe ; Bernard Mulé et Pégot-Ogier, anciens constituants ; Rivière cordonnier ; Etienne Rolland, tailleur de pierres ; Laurent Vidal, cordonnier ; Cantegril dit Grillon, boucher.*

Dans une lettre du 19 mars 1858[17], les internés disent ne pas comprendre pourquoi ils sont « transportés » en Algérie et demandent un délai pour régler leurs affaires avant le départ.
Elle est signée : Mulé ; Henri Godoffre ; Cantegril ; Etienne Rolland ; Cazalas ; Rivière ; Gaillard ; Vidal ; Milhaud. Seul Pégot-Ogier échappera à l'Algérie au bénéfice de l'âge : il a 63 ans et le ministre avait fixé la limite à 60 ans[18].

Pour préparer ces arrestations le ministère avait demandé à chaque préfet d'établir des registres sur lesquels les républicains sont triés en fonction de leur dangerosité (supposée)[19].
C'est là l'application de la loi dite de « sûreté générale » que Napoléon III est venu défendre à l'Assemblée le 19 janvier ; le ministre envoie une rafale de circulaires dans toutes les préfectures demandant que soient établis des tableaux de personnes suspectes :
<u>« Tableau concernant les individus compromis dans les évènements de 1848, 1849 et de décembre 1851 »</u>*
Par exemple : *CANTEGRIL dit grillon 32 ans, né le 7 décembre 1824. Boucher républicain fanatique. A signé de son sobriquet la proclamation du Journal l'Émancipation du 3 décembre 1851, provoquant à l'Insurrection. Condamné le 24 février 1852 par la commission mixte à la surveillance*.
Ou : *RIVIÈRE, moralité équivoque, fortune médiocre. Toulouse. 45 ans, né le 13 janvier 1806. Ouvrier cordonnier affilié aux sociétés secrètes pendant son séjour à Paris. Terroriste et communiste ayant une grande influence sur la classe ouvrière. A signé l'appel aux armes publié par le journal l'Émancipation le 3 décembre 1851.*
Condamné à la transportation par la commission mixte, le 23 février 1852. Gracié par décret du 2 février 1853. Décision : Interné en Algérie. Arrêté le 25 février 1858.

<u>« Tableau des individus qui doivent être particulièrement surveillés à raison de la part qu'ils pourraient prendre à un mouvement insurrectionnel</u>. » :*

[17] Archives de la Haute-Garonne : 4 M 82.
[18] Archives de la Haute-Garonne : 4 M 82.
[19] Archives de la Haute-Garonne : 4 M 74.

98 pour l'arrondissement de Saint-Gaudens. Par exemple à Saint-Béat : Billard ; Dufau Simon ; Dufrèche Alexandre et François ; Ladevèze Jean ; Saux Jean ; Sonbrun Jean.

** « Tableau des individus qui n'ayant pas subi de condamnation pour cause politique, doivent néanmoins être surveillés en raison de l'attitude, des relations, de la part qu'ils ont pris aux évènements de 48 et 51, et de celle qu'ils seraient encore capables de prendre à un mouvement insurrectionnel dans un moment donné. »*
Les préfets se tournent vers les commissaires qui établissent ces listes avec des commentaires. S'ils n'obtempèrent pas assez vite, ils sont rappelés à l'ordre. Ces registres, s'ils sont conservés, nous permettent de connaître les républicains, ou ceux qui sont soupçonnés de l'être, dans les coins les plus reculés du pays.

Petits et grands évènements à travers la série M

Le préfet reçoit quotidiennement des dépêches, des affiches, des lettres venant des ministères. Mais les documents qui peuvent nous intéresser ici sont ceux rédigés ou collectés par les services de la préfecture, de la police et par les sous-préfets. Ils sont un écho des évènements nationaux ou, parfois, un acte concernant des évènements régionaux.

Début et fin de la Seconde République

L'enthousiasme

La nouvelle de la Révolution de Février et de la proclamation de la République a été envoyée en province par le télégraphe Chappe ; mais, à Toulouse, le préfet attend qu'elle arrive par la malle poste, le 25 février, pour afficher la proclamation. C'est aussitôt l'effervescence ; le chef du parti républicain, l'ancien député de l'Ariège l'avocat Jacques Joly, est en train de plaider dans un procès retentissant ; on va le chercher et une foule enthousiaste quitte le palais de justice pour se rendre au Capitole ; du balcon, Joly proclame la République :
La révolution qui vient de s'accomplir nous a placés à la tête de la population toulousaine qui nous a confié les fonctionnements municipaux et départementaux.

Joly, un ami de Ledru-Rollin, est nommé par celui-ci Commissaire de la République de la Haute-Garonne et du Gers. Immédiatement il instaure la République, nomme un préfet dans le Gers, et des sous-préfets, Barousse à Muret, Bernard Debernat, médecin à Cardeilhac, rédacteur du journal « l'Émancipation »[20], à Saint-Gaudens. Celui-ci, dès sa nomination donne son sentiment sur la Révolution :
Dans cet immense arrondissement, la population s'agite comme pour chercher un bonheur dont elle n'a qu'une idée vague. Ce qu'on appelle la bourgeoisie et que la révolution vient de

[20] Journal républicain dont ne subsistent malheureusement, pour cette période, que les quelques numéros conservés aux archives départementales de la Haute-Garonne. Voir : GODECHOT Jacques : *Aux origines de la presse républicaine à Toulouse : la première Émancipation.* Dans les *Annales du Midi*, 1964, il cite un rapport du commissaire de police de 1849 qui dit : « *L'Émancipation » est un des journaux socialistes qui font le plus de mal, non seulement à Toulouse, mais dans les départements voisins.*

confondre avec le peuple est animée des meilleurs sentiments pour les principes démocratiques, qu'elle accepte sans réserve, à l'exception pourtant de quelques ambitieux, qui courent après les révolutionnaires pour les tourner à leur profit.[21] Utopie teintée de clairvoyance chez Debernat.

Il n'y a plus de Constitution ! Il n'y a plus de République ! Il n'y a plus de président ![22]

Le coup d'état du 2 décembre 1851 incite Joly et les républicains à lancer un appel et à organiser une manifestation. 23 signent ce texte qui, en s'appuyant sur l'article 68 de la Constitution, appelle *à organiser partout la résistance.*
Cet appel est publié dans le numéro du 3 décembre de « La Civilisation »[23] ; ce qui conduit les signataires en prison.
La ville de Toulouse étant sous surveillance depuis des mois, cette tentative de résistance fait long feu et la machine répressive entre en action.

Insurrection en Sud-Ouest par Damaggio sur le site 1851.fr

	Nombre de condamnations	Nombre de communes impliquées
Haute-Garonne	23	6
Lot	43	
Aveyron	108	9
Tarn	48	3
Tarn et Garonne	0	3
Ariège	5	
Htes-Pyrénées	0	
Gers	461	50

Mirande, seule…

Dès le 3 décembre les Mirandais sont alertés ; ils envoient des émissaires à Auch et dans la nuit du 3 au 4, ils nomment une commission révolutionnaire qui décide de dresser des barricades ; le sous-préfet est blessé et emprisonné ; les républicains prennent le pouvoir dans la ville où arrivent des colonnes d'insurgés venus des villages alentour.
Devant l'échec de l'insurrection à Auch, et apprenant que des colonnes d'artillerie arrivaient de Toulouse et de Pau, dans la nuit du samedi 6 au dimanche 7 décembre, les quatre chefs de l'insurrection, les avocats Boussès, Pascau, Passama et le riche marchand Lasserre, décident de se rendre pour éviter que le reste de la population ne soit poursuivi ; ils l'annoncent à minuit et ordonnent la destruction des barricades.

[21] Archives départementales de la Haute-Garonne : 4 M 60 et CAYRÉ Antonin *La Révolution de 1848 à Toulouse et dans la Haute-Garonne, des journées de février aux journées de juin* dans GODECHOT Jacques [dir.], *La Révolution de 1848 à Toulouse et dans la Haute-Garonne*. Ouvrage cité.
[22] Archives départementales de la Haute-Garonne : 4 M 82. Le texte en est publié dans plusieurs livres (Godechot) ou revues (voir mon article dans la Revue du Comminges).
[23] Archives départementales de la Haute-Garonne : 4 M 82.

Ces évènements sont abondamment relatés dans les courriers des préfectures ou dans « La gazette du Languedoc », journal de Toulouse conservé aux archives de la Haute-Garonne.

Si j'ai choisi cette ville et sa tentative de résistance c'est pour faire connaître un document conservé aux archives départementales du Gers. Deux feuilles, rédigée à l'encre bleue, en 1881, par un des protagonistes de 1851, Léonce Boussès, pour les commissions chargées de faire la liste des « victimes de 1851 » dignes de recevoir des indemnités.
Au milieu de tous les documents de cette période, ce tableau synthétique est exceptionnel pour plusieurs raisons : il est très clair et dans une langue élégante ; c'est le témoignage de quelqu'un qui a vécu les évènements et bien connu les personnes qu'il cite. Mais c'est aussi réfléchi, plein de retenu. C'est pour cela que ce simple document suscite une réelle émotion chez celui qui le tient entre les mains. Il permet d'entrevoir la personnalité de Boussès, de deviner la charge émotive qui pèse sur la ville 30 ans après, avec ses secrets bien gardés, le souvenir de la peur devant les conséquences d'actes aussi répréhensibles, les familles détruites ou déchirées et appauvries.
Recopié exactement, il fait 8 pages dont quelques extraits sont présentés ici[24]. Boussès termine ainsi : *Je soussigné Léonce Boussès, avoué, demeurant à Mirande, délégué de la Sous Préfecture lors de la résistance au coup d'état en 1851, transporté en Algérie, amnistié, ancien Sous Préfet et ancien maire de Mirande, après le quatre septembre 1870, déclare certifier la vérité du tableau ci-dessus et des détails qu'il contient, et demander au nom de tous les individus figurant dans ce tableau, qu'il leur soit accordé un secours immédiat, comme parents des victimes du coup d'État et qu'ils soient compris dans la répartition qui sera faite ultérieurement.*

Mirande, le 12 février 1881

Quand la population s'approprie la Révolution

C'est une des explications des troubles de la Barousse souvent relatés[25] : les Baroussais au nom des conquêtes de Février s'en prennent aux agents forestiers qui sanctionnent sans discernement toutes les atteintes aux droits de l'ancien seigneur sur la forêt.
À Montréjeau, c'est le péage sur le pont de la Garonne qui en pâtit et cela à chaque Révolution. Les ponts de bois successifs, à péage au bénéfice du roi et des Montespan, étant emportés par les crues du fleuve, la loi du 5 août 1821 décide de la construction d'un pont de pierre, à cinq arches surbaissées, financé pour un tiers par l'État et pour le reste par une société privée autorisée à prélever un péage pendant 50 ans[26].

[24] Archives départementales du Gers : 1 M 257. Document restauré en 1886. Voir un extrait en annexe.
[25] MARROT René : *Barousse au cœur*. Photographies de HERRANZ Jean-Noël. Éditions Pyrégraph. L'auteur raconte au jour le jour les évènements qui se passent dans la vallée. Et MURAT Inès : *La Seconde République. 1848-1851*.
[26] SARRAMON Henri : *Montréjeau seuil des Pyrénées garonnaises*. Imprimé par les Ateliers professionnels et d'apprentissage de l'Orphelinat Saint-Jean d'Albi, en 1964.

Le 4 août 1830, *la barrière du pont de Montréjeau et la loge des préposés furent détruites par un rassemblement nombreux*, explique le sous-préfet qui rajoute que cela a donné l'idée à Miramont de faire de même sur son pont. Le sous-préfet n'ose pas rétablir le péage en hiver, période d'inactivité des montagnards et donc de disponibilité pour des actions. Il se décide en mai 1831. La riposte ne se fait pas attendre : un arbre de la liberté est planté en tête du pont avec un drapeau noir et un placard demandant la suppression du péage. Malgré l'arrivée de 100 chasseurs à cheval, les troubles continuent. Une lettre de la 3e division de police de Toulouse datée du 28 juin 1831 adressée au ministre analyse la situation[27] : *Dès que les habitants de Montréjeau et du pays voisin eurent connaissance des mémorables Journées de Juillet, ils détruisirent les barrières du pont établi dans cette ville et les pavillons qui servaient de bureaux au Receveur des droits de passage en sorte que la perception du péage se trouva ainsi interrompue.*
Une foule considérable se regroupe près du pont avec un écriteau : *Nous voulons la liberté ou la mort*.

Le rapport de police commente : *Ces populations de montagne dont les mœurs et le caractère sont sauvages* incitent à la prudence *surtout dans ce pays voisin du département de l'Ariège où des bandes connues sous le nom de Demoiselles ont causé des troubles graves*.
Il demande 800 hommes d'infanterie, 100 de cavalerie et 5 brigades de gendarmerie. Pour une petite ville et un péage !

[27] Archives de la Haute-Garonne : 4 M59.

Opinions et enquêtes d'opinion

De l'utilité des caricatures

Saisie à Mondavezan (Haute-Garonne) le 19 avril 1849 par la brigade de Gendarmerie de Saint-Élix de *plusieurs feuilles imprimées avec des caricatures injurieuses dirigées contre M le Président de la République* : le procès verbal de gendarmerie n° 120 du 22 avril précise que c'est M Auguères, maire, qui a fait distribuer ces journaux par son fils Léon. 24 exemplaires ont été saisis[28].

Extrait :
L'Europe, depuis quelque temps, a été témoin d'étranges phénomènes, elle a vu le général Tom Thumb (tom pouce), le géant espagnol, la maladie des pommes de terre, et la candidature de Louis-Napoléon à la présidence de la République française. C'est ce dernier fléau, qui n'est pas le moindre de ceux que nous venons d'énumérer, qui fait le sujet de cet article, et il ne nous sera pas difficile de démontrer que, placer Louis-Napoléon à la tête de la République française, serait un acte aussi insensé et non moins coupable que la conduite du démagogue Wilkes, quand, ainsi que le raconte lord Brougham, il administra le sacrement à un singe dans l'abbaye de Medenham.
C'est un témoignage concret de la circulation d'écrits, de pamphlets, de journaux transportés par les colporteurs, diffusés par les médecins, les vétérinaires, les forains, lus en public par les instituteurs et les maires.

Des policiers jours et nuits sur la brèche

Rapports quotidiens
Un nommé Bénazet fait des rapports journaliers en juillet 1850 à Toulouse[29].

Il se promène en ville et, le soir, va dans les cafés, « le Richelieu », « l'Européen » (qui est place du Capitole) où il écoute tout ce qui se dit. Puis il raconte ce qui se passe pendant la nuit : le plus souvent ce sont des troubles mineurs dus à des étudiants ou des poivrots. Il généralise souvent et philosophe.
Les 2 et 3 août, il parle de rumeurs de coup d'état.
Dans son rapport du 9-10 juillet, il ose une analyse :
Voici de la manière que les démocrates socialistes Rouges ont établi leurs télégraphes. De distance en distance, de 2 lieux en 2 lieux, ils ont des hommes placés sur la foi desquels ils comptent et de leur même opinion, lesquels ce passent des uns aux autres, leur correspondance, tous les départements sont ainsi organisés, et de cette manière, tous correspondent avec Paris ; cette mode de courrier piéton, marchant jour et nuit au besoin va aussi vite que la male poste.
C'est de cette même manière que les journaux des grandes villes passent dans les communes rurales, journaux qui n'ont pu être reçus la veille, lesquels sont distribués gratis ; au surplus il y a dans tous les départements, des voyageurs de propagande, sous prétexte de marchand de bled, de vin et d'autres danrées, qui y voyagent pour y prêcher le sistème socialiste.

[28] Archives de la Haute-Garonne : 4 M 65.
[29] Archives de la Haute-Garonne : 4 M 66.

Les cafés ont des oreilles

Cette surveillance policière est de tous les temps ; en voici un exemple sous la Monarchie de Juillet : étaient organisées à Toulouse, au « Capoul », place Lafayette (actuelle place Wilson), des réunions de « carbonaris » ou de « communistes », infiltrées par un ou des espions qui ne signent pas leurs rapports. Ceux qui se réunissent apportent les insignes d'une loge maçonnique seule possibilité de se retrouver en toute légalité. Des conspirateurs viennent de partout comme par exemple l'avocat Lucien Lamarque de Condom qui y annonce le 16 janvier 1843 que sa ville est organisée, que la garde nationale n'était pas désarmée et que l'on pouvait compter sur 300 hommes armés pour se porter *sur les lieux de l'insurrection*[30].

Pendant toute la Seconde République, le « Capoul » est très surveillé, comme « l'Européen » ; à Saint-Cyprien sont cités le « café St Cyprien » qui a une *clientèle rouge*, place du Charredon et le « Café Rochefort » qualifié de *très rouge*. Deux cafés rue des Lois qui ont la particularité d'accueillir des ouvriers, sont donc dangereux : le « Tortoni » fréquenté par des ouvriers boulangers à l'*opinion avancée*. Au n° 3 « Le Provence » attire des maîtres ouvriers d'opinions diverses[31].

À Saint-Gaudens aussi :
les lieux de perdition étaient en nombre[32] :

Établissements publics dans lesquels on s'entretient de politique de propagande anarchique et sociale et où les Militaires pourraient puiser des conseils pernicieux et être débauchés.			
Cafés		*Auberges et cabarets*	
	rues		*rues*
Mézan	*sous-préfecture*	*Blanchard*	*d'Orléans*
Sabatié	*Trinité*	*Arpajon*	*Foirail*
Robert	*Ste Catherine*	*Montieu et Carrière*	*Goumet*
Sabatié	*Place*	*Barousse*	*Barry*
Berthe	*d'Orléans*	*Saux*	*Simonet*

Les journaux, des nids de *conspirateurs*

À Toulouse, les rapports de police d'un nommé Cazeaux s'attardent sur les journaux en juillet 1850 :
Le Sr CRUBAILHES rédacteur en chef du journal « La civilisation » a quitté depuis 2 jours la rédaction de ce journal parce qu'on ne le payait pas. La « Civilisation » tombe en lambeaux ; elle finira bientôt, faute d'argent et faute de rédacteur. Ce Crubailhe était très fougueux, très agressif et lu avec avidité par l'ouvrier socialiste. […]
M TOUGET rédacteur et bailleur de fonds du journal « La civilisation » s'est retiré depuis 2 mois après avoir laissé 5 000 francs dans son entreprise. Il a renoncé à cette rédaction et renoncé aussi à ses 5 000 francs qu'il avait avanturé. […]
Surveillance des bureaux de « l'Émancipation » 60 rue de la Pomme. Une vingtaine de personnes viennent par jour ; opinion la plus démocratique…

[30] Archives de la Haute-Garonne : 4 M 123 : Rapports sur les francs-maçons et les carbonaris.
[31] Archives de la Haute-Garonne : M 82 : lettre de Cazeaux du 29 juillet 1851 au préfet.
[32] Archives de la Haute-Garonne : 4 M 64.

En 1851, il s'inquiète : *les bureaux de « L'Émancipation » sont un club de réunion d'où partent d'ordinaire les commissions et les instructions de toute nature.* Ce sont MM Roquelaine et Mulé qui dirigent tout ce mouvement *jusqu'ici pacifique en apparence.* […]
Le journal « L'Émancipation » qui paraissait toute la semaine, moins le mercredi, *a comblé cette lacune en créant un journal hebdomadaire destiné aux prolétaires des villes et des campagnes. Ce journal est toujours « l'Émancipation » continuée puisqu'il porte le même nom. Cependant il est fondé par 300 actionnaires ou plutôt par 300 conspirateurs.*[33]
La poste aussi est sous surveillance si l'on en croit le *Mandat de perquisition dans toutes les lettres de la poste de Toulouse, le 26 novembre 1853, pour y chercher des fragments d'un pamphlet de Victor Hugo de nature à troubler la paix publique.*[34]

Comment conclure alors qu'il y aurait encore tant de richesses à mettre en lumière dans cette série M qui recèle des chansons, passeports, livrets ouvriers, résultats d'élection, récits d'évènements, lettres anonymes, mais aussi les recensements de la population, les enquêtes économiques, le suivi des populations étrangères, la santé des hommes et des animaux, l'organisation administrative… en fait tous les aspects de la vie dans notre région.

J'espère que ces quelques aperçus inciteront les lecteurs à regarder de plus près cette série, dans le cadre de leur objet de recherche ; ils y découvriront sans doute des réponses à leur questionnement mais aussi des surprises, des trouvailles qui risquent de les faire dévier vers d'autres sujets de recherche ! C'est peut-être ce que je leur souhaite…

Timbres et politique

Avant 1848 le courrier est généralement expédié en « port-dû ». La République veut assurer le principe d'égalité de tous les citoyens et leur permettre de communiquer. Elle crée le timbre en 1849 avec l'effigie de *la République* que les collectionneurs vont appeler *Cérès*.
Le 3 janvier 1852, le profil de Louis-Napoléon Bonaparte remplace la République mais en gardant la mention « REPUB.FRANC ». En 1853, il suffit de remplacer cette mention par « EMPIR.FRANC ».[35]

[33] Archives de la Haute-Garonne : 4 M 82 : rapports de police de Cazeaux.
[34] Archives de la Haute-Garonne : 4 M 83.
[35] Henri Gallery. 1851.fr

La résistance au 2 Décembre

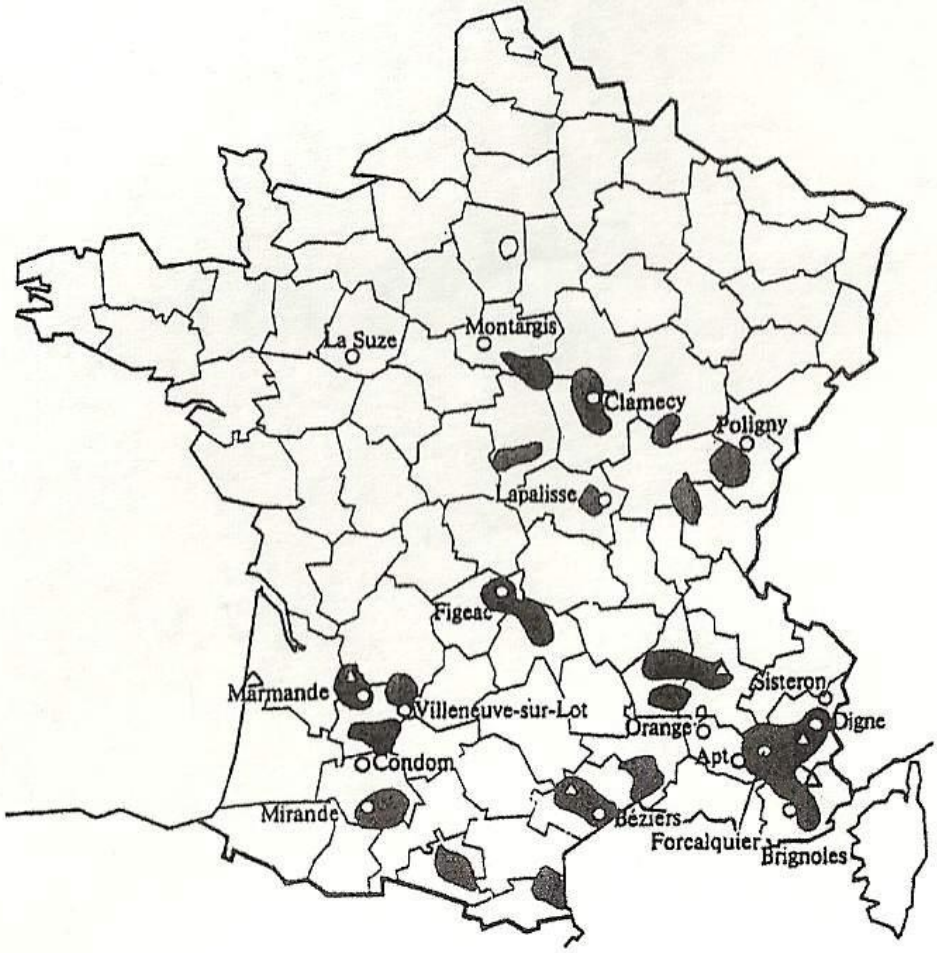

Principales zones rurales insurgées

Principaux chefs-lieux envahis ou occupés pendant quelque temps

Batailles rangées

D'après M. Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la république, 1848, 1852*, « Points », Seuil, p. 175.

Petite bibliographie

Livres généraux sur la période :

- Agulhon Maurice : *1848 ou l'apprentissage de la république 1848-1852.* Point Histoire Seuil
- Anceau Éric : *La France de1848 à 1870 Entre ordre et mouvement.* Le Livre de poche
- Anceau Eric : *Napoléon III*
- Garrigues Jean : *La France de 1848 à 1870.* Collection Cursus Armand Colin
- Claude Latta : La *résistance des républicains au coup d'État du 2 décembre 1851. 150e anniversaire.* Montbrison , Village de forez. 2002 (sur le site : *1851.fr)*
- Murat Inès : *La IIème République 1848-1851.* Fayard.

Livres régionaux sur la période :

- Dagnan J. : *Histoire politique de la Province. Le Gers sous la Seconde République,*

Tome I *: La réaction conservatrice (février 1848-2décembre 1851)* Auch, 1928

Tome II : *Le coup d'État (décembre 1851-décembre 1852)*

- Godechot Jacques (sous la direction de) *La Révolution de 1848 à Toulouse et dans la Haute-Garonne.* Par le Comité départemental du centenaire de la Révolution de 1848. Edité par la Préfecture de la Haute-Garonne
- *Catalogue de l'exposition du centenaire de la Seconde République. Département de la Haute-Garonne* à la bibliothèque du Périgord à Toulouse.

Sites

- Assemblée Nationale : www.assemblee-nationale.fr
- Base *Leonore* du Centre historique des Archives nationales ;
- Site des Archives nationales ;
- *www.1851.fr :* site de l' « Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines ».

Les transportés de France en Algérie après le coup d'état du 2 décembre. Étude historique du coup d'état.

Extraits des caricatures saisies à Mondavezan en 1849.

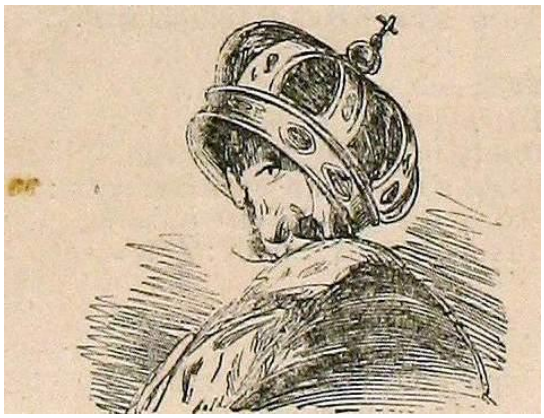

en Amérique, comptant sans doute que les voyages instruiraient sa jeunesse. Huit mois après, Louis Bonaparte était de retour en Suisse, ayant vu peu de chose et n'ayant rien appris.

Là, il écrit, il s'agite, il complote, et force de nouveau le gouvernement de la France à penser à lui

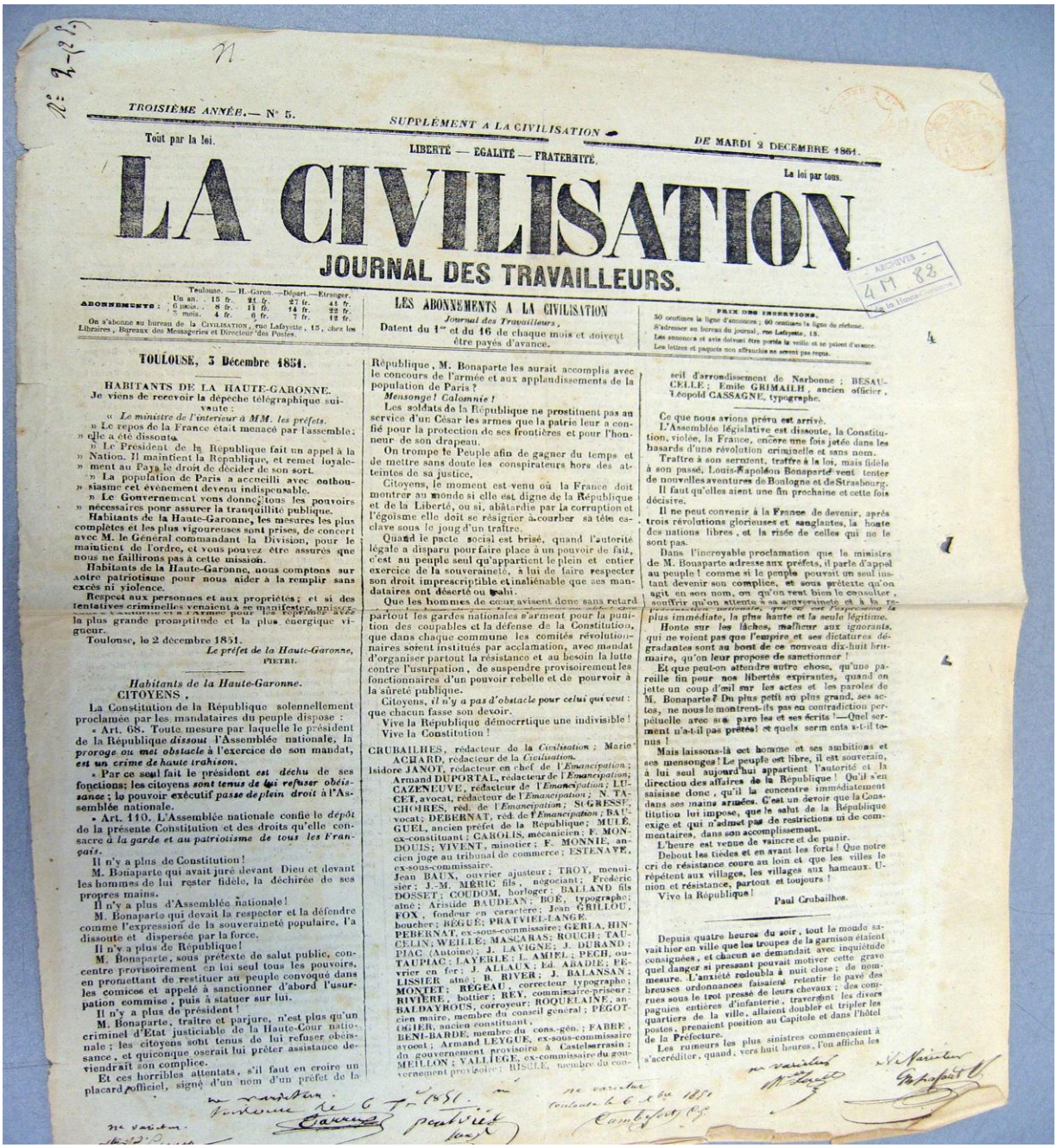

TROISIÈME ANNÉE. — N° 5. SUPPLÉMENT A LA CIVILISATION DE MARDI 2 DECEMBRE 1851.

Tout par la loi. LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ. La loi par tous.

LA CIVILISATION

JOURNAL DES TRAVAILLEURS.

ABONNEMENTS : Toulouse. — H.-Garon. — Départ. — Etranger.
Un an. . 15 fr. 21 fr. 27 fr. 41 fr.
6 mois. . 8 fr. 11 fr. 14 fr. 22 fr.
3 mois. 4 fr. 6 fr. 7 fr. 12 fr.
On s'abonne au bureau de la CIVILISATION, rue Lafayette, 15, chez les Libraires, Bureaux des Messageries et Directeur des Postes.

LES ABONNEMENTS A LA CIVILISATION *Journal des Travailleurs*, Datent du 1er et du 16 de chaque mois et doivent être payés d'avance.

PRIX DES INSERTIONS. 50 centimes la ligne d'annonces ; 60 centimes la ligne de réclame. S'adresser au bureau du journal, rue Lafayette, 15. Les annonces et avis doivent être portés la veille et se paient d'avance. Les lettres et paquets non affranchis ne seront pas reçus.

ARCHIVES 4 M 83 Haute-Garonne

TOULOUSE, 3 Décembre 1851.

HABITANTS DE LA HAUTE-GARONNE.

Je viens de recevoir la dépêche télégraphique suivante :

« *Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets.*

» Le repos de la France était menacé par l'assemblée ; elle a été dissoute.

» Le Président de la République fait un appel à la Nation. Il maintient la République, et remet loyalement au Pays le droit de décider de son sort.

» La population de Paris a accueilli avec enthousiasme cet événement devenu indispensable.

» Le Gouvernement vous donne tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la tranquillité publique.

Habitants de la Haute-Garonne, les mesures les plus complètes et les plus vigoureuses sont prises, de concert avec M. le Général commandant la Division, pour le maintient de l'ordre, et vous pouvez être assurés que nous ne faillirons pas à cette mission.

Habitants de la Haute-Garonne, nous comptons sur votre patriotisme pour nous aider à la remplir sans excès ni violence.

Respect aux personnes et aux propriétés ; et si des tentatives criminelles venaient à se manifester, nous [illegible] la plus grande promptitude et la plus énergique vigueur.

Toulouse, le 2 décembre 1851.

Le préfet de la Haute-Garonne,
PIETRI.

Habitants de la Haute-Garonne.

CITOYENS,

La Constitution de la République solennellement proclamée par les mandataires du peuple dispose :

« Art. 68. Toute mesure par laquelle le président de la République *dissout* l'Assemblée nationale, la *proroge ou met obstacle* à l'exercice de son mandat, *est un crime de haute trahison.*

« Par ce seul fait le président *est déchu* de ses fonctions; les citoyens *sont tenus de lui refuser obéissance* ; le pouvoir exécutif *passe de plein droit* à l'Assemblée nationale.

« Art. 110. L'Assemblée nationale confie le *dépôt* de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre *à la garde et au patriotisme de tous les Français.*

Il n'y a plus de Constitution !

M. Bonaparte qui avait juré devant Dieu et devant les hommes de lui rester fidèle, la déchirée de ses propres mains.

Il n'y a plus d'Assemblée nationale !

M. Bonaparte qui devait la respecter et la défendre comme l'expression de la souveraineté populaire, l'a dissoute et dispersée par la force.

Il n'y a plus de République !

M. Bonaparte, sous prétexte de salut public, concentre provisoirement en lui seul tous les pouvoirs, en promettant de restituer au peuple convoqué dans les comices et appelé à sanctionner d'abord l'usurpation commise, puis à statuer sur lui.

Il n'y a plus de président !

M. Bonaparte, traître et parjure, n'est plus qu'un criminel d'État justiciable de la Haute-Cour nationale ; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance, et quiconque oserait lui prêter assistance deviendrait son complice.

Et ces horribles attentats, s'il faut en croire un placard officiel, signé d'un nom d'un préfet de la République, M. Bonaparte les aurait accomplis avec le concours de l'armée et aux applaudissements de la population de Paris ?

Mensonge! Calomnie !

Les soldats de la République ne prostituent pas au service d'un César les armes que la patrie leur a confié pour la protection de ses frontières et pour l'honneur de son drapeau.

On trompe le Peuple afin de gagner du temps et de mettre sans doute les conspirateurs hors des atteintes de sa justice.

Citoyens, le moment est venu où la France doit montrer au monde si elle est digne de la République et de la Liberté, ou si, abâtardie par la corruption et l'égoïsme elle doit se résigner à courber sa tête esclave sous le joug d'un traître.

Quand le pacte social est brisé, quand l'autorité légale a disparu pour faire place à un pouvoir de fait, c'est au peuple seul qu'appartient le plein et entier exercice de la souveraineté, à lui de faire respecter son droit imprescriptible et inaliénable que ses mandataires ont déserté ou trahi.

Que les hommes de cœur avisent donc sans retard [illegible] partout les gardes nationales s'arment pour la punition des coupables et la défense de la Constitution, que dans chaque commune les comités révolutionnaires soient institués par acclamation, avec mandat d'organiser partout la résistance et au besoin la lutte contre l'usurpation, de suspendre provisoirement les fonctionnaires d'un pouvoir rebelle et de pourvoir à la sûreté publique.

Citoyens, *il n'y a pas d'obstacle pour celui qui veut* : que chacun fasse son devoir.

Vive la République démocrtique une indivisible !
Vive la Constitution !

CRUBAILHES, rédacteur de la *Civilisation* ; Marie ACHARD, rédacteur de la *Civilisation*.
Isidore JANOT, rédacteur en chef de l'*Emancipation* ; Armand DUPORTAL, rédacteur de l'*Emancipation*; CAZENEUVE, rédacteur de l'*Emancipation* ; LUCHOIRES, rédacteur de l'*Emancipation* ; N. TACHOIRES, rédacteur de l'*Emancipation* ; SUGRESSE, vocat; DEBERNAT, rédacteur de l'*Emancipation* ; BAUGUEL, ancien préfet de la République; MULÉ, ex-constituant; CAROLIS, mécanicien; F. MONDOUIS; VIVENT, minotier; F. MONNIE, ancien juge au tribunal de commerce; ESTENAVE, ex-sous-commissaire.
Jean BAUX, ouvrier ajusteur; TROY, menuisier; J.-M. MÉRIC fils, négociant; Frédéric DOSSET; COUDOM, horloger; BALLAND fils aîné; Aristide BAUDEAN; BOÉ, typographe; FOX, fondeur en caractère; Jean GRILLOU, boucher; BÉGUÉ; PRATVIEL-LANGE.
PEBERNAT, ex-sous-commissaire; GERLA, HINGIER, ancien constituant, BENI-BARDE, membre du cons.-gén.; FABRE, ayocat; Armand LEYGUE, ex-sous-commissaire du gouvernement provisoire à Castelsarrasin; MEILLON; VALLIEGE, ex-commissaire du gouvernement provisoire; BISCLE, membre du conseil d'arrondissement de Narbonne; BESAUCELLE; Emile GRIMAILH, ancien officier, Léopold CASSAGNE, typographe.

Ce que nous avions prévu est arrivé.

L'Assemblée législative est dissoute, la Constitution, violée, la France, encore une fois jetée dans les hasards d'une révolution criminelle et sans nom.

Traître à son serment, traître à la loi, mais fidèle à son passé, Louis-Napoléon Bonaparte vient tenter de nouvelles aventures de Boulogne et de Strasbourg.

Il faut qu'elles aient une fin prochaine et cette fois décisive.

Il ne peut convenir à la France de devenir, après trois révolutions glorieuses et sanglantes, la honte des nations libres, et la risée de celles qui ne le sont pas.

Dans l'incroyable proclamation que le ministre de M. Bonaparte adresse aux préfets, il parle d'appel au peuple ! comme si le peuple pouvait un seul instant devenir son complice, et sous prétexte qu'on agit en son nom, on qu'on veut bien le consulter, souffrir qu'on attente à sa souveraineté et à la [illegible] *plus immédiate, la plus haute et la seule légitime.*

Honte sur les lâches, malheur aux ignorants, qui ne voient pas que l'empire et ses dictatures dégradantes sont au bout de ce nouveau dix-huit brumaire, qu'on leur propose de sanctionner !

Et que peut-on attendre autre chose, qu'une pareille fin pour nos libertés expirantes, quand on jette un coup d'œil sur les actes et les paroles de M. Bonaparte? Du plus petit au plus grand, ses actes, ne nous le montrent-ils pas en contradiction perpétuelle avec ses paroles et ses écrits !—Quel serment n'a-t-il pas prêtés! et quels serments a-t-il tenus !

Mais laissons-là cet homme et ses ambitions et ses mensonges! Le peuple est libre, il est souverain, à lui seul aujourd'hui appartient l'autorité et la direction des affaires de la République ! Qu'il s'en saisisse donc, qu'il la concentre immédiatement dans ses mains armées. C'est un devoir que la Constitution lui impose, que le salut de la République exige et qui n'admet pas de restrictions ni de commentaires, dans son accomplissement.

L'heure est venue de vaincre et de punir.

Debout les tièdes et en avant les forts ! Que notre cri de résistance coure au loin et que les villes le répètent aux villages, les villages aux hameaux. Union et résistance, partout et toujours !

Vive la République !

Paul Crubailhes.

Depuis quatre heures du soir, tout le monde savait hier en ville que les troupes de la garnison étaient consignées, et chacun se demandait avec inquiétude quel danger si pressant pouvait motiver cette grave mesure. L'anxiété redoubla à nuit close ; de nombreuses ordonnances faisaient retentir le pavé des rues sous le trot pressé de leurs chevaux ; des compagnies entières d'infanterie, traversant les divers quartiers de la ville, allaient doubler et tripler les postes, prenaient position au Capitole et dans l'hôtel de la Préfecture.

Les rumeurs les plus sinistres commençaient à s'accréditer, quand, vers huit heures, l'on affiche les

Journal « La civilisation » du 4 décembre 1851

Archives du Gers - 1M257

Tableau établi par Léonce BOUSSÈS le 12 février 1881, *délégué à la sous-préfecture lors de la résistance au coup d'Etat en 1851, transporté en Algérie, amnistié, ancien sous-préfet et ancien maire de Mirande, après le 4 septembre 1870.*
Recopié fidèlement par Renée Courtiade en Août 2009. Extraits

Ville de Mirande

Liste des parents des victimes du coup d'état, décédés, qui demandent à profiter des secours accordés par le Gouvernement.

Nom, prénom	Date décès	Durée de l'emprisonnement, de la transportation ou de l'exil	Position de famille au coup d'état	Position de fortune	Noms des parents qui réclament	Position actuelle des parents	Observations
BURGAN Baptiste aubergiste à Mirande	Mort à Mirande en 1854 ou 1855	Passé en Espagne où il resta 6 mois	Sa femme, un enfant et deux vieillards incapables de travailler	Vivait de son travail. Avait deux établissements, l'un à Mirande et l'autre à Capvern. Celui de Mirande fut fermé pendant six mois par l'administration ; celui de Capvern dut disparaître	Justine Sabathiés veuve Burgan à Mirande	Sans ressources, vit de son travail	Burgan donna à manger à un grand nombre d'habitants de la campagne (il fallait nourrir trois ou quatre mille paysans qui s'étaient portés sur Mirande).Ces dépenses ne lui furent pas payées.
CANTALOUP Jean Pierre vétérinaire à Mirande	Mort en Portugal en 1877	Condamné à mort par contumace par le conseil de guerre de Bayonne. Fugitif depuis le coup d'état jusqu'à sa mort.	Sa femme et 4 filles dont l'aînée avait 14 ans	Excellent vétérinaire, avait beaucoup de travail	Anna Canteloup épouse de Pierre Débats agent d'assurance à Mirande, sa fille	Vit très modestement des petits revenus de son mari	Le sous-préfet de Mirande ayant reçu une balle dans le gras du menton, Cantaloup fut accusé d'avoir tiré le coup de feu qui l'avait blessé. Il fut condamné à mort par contumace par le conseil de guerre de Bayonne, au moyen de quelques dispositions fausses ou exagérées, car il était innocent. Quelques républicains connaissaient le coupable qui ne fut point dénoncé parce qu'il était sous les verroux et qu'il aurait été immédiatement fusillé et qui mourut du reste quelques temps après.

CHALON Omer dit Marcel à Mirande	Mort à Mirande il y a 11 ans par accident	Fut condamné à mort par contumace par le conseil de guerre de Bayonne ; sa peine ayant été commuée, il fut envoyé à Cayenne où il resta trois ans puis à Lambezia où il resta 1 an	Enfant naturel sans ressources, célibataire, se maria après son retour en France	Vivait de son travail	Jeanne Capdecomme veuve Chalon Omer, elle a un enfant de 12 ans à Mirande	Sans ressources	Chalon rentrant à Mirande à la tête d'un certain nombre de paysans qu'il était aller chercher, montait une côte rapide lorsqu'il fut attaqué par deux brigades de gendarmerie. Il y eut combat. Un gendarme fut blessé par Chalon d'un coup de feu et fait prisonnier avec tous les autres sauf le commandant. Ils furent reconduits à Mirande, attachés avec des chaînes qu'ils avaient emportées pour garrotter les républicains.
CHABEAUD François cordonnier à Pouylebon près de Mirande	Mort à Pouylebon il y a 15 ans	Transporté à Bône pendant 16 mois	Célibataire se maria après son retour	Vivait de son travail	Frix Chabeaud et Marie ses enfants	Vivent de leur travail et de celui de leur mari	Faisait partie de la troupe de paysans qui soutinrent une lutte contre les gendarmes et les firent prisonniers
DABRIN Louis cloutier à Mirande	Mort à Mirande il y a 4 ou 5 ans	Fut emprisonné pendant trois mois	Sa femme et un enfant	Vivait de sa profession	Jean Dabrin son fils	Vit de son métier de cloutier	Avait fondu des balles pour la résistance avec son fils
GOHON Alphonse cordonnier à Mirande	Mort à Mirande il y a 27 ans environ	Transporté dans la province de Constantine pendant 2 ans environ	Sa femme	Vivait de son travail	Jeanne Marie Cieutat veuve Gohon à Mirande	Très âgée, infirme et sans ressources	Gohon prit une part très active à la résistance
LESCURE André voiturier à Mirande	Mort à Mirande il y a 5 ou 6 ans	Fut exilé en Espagne pendant un an environ	Sa femme	Vivait de son industrie	Louise Lescure épouse Labadens et Henriette Lescure veuve Isard ses deux sœurs à Mirande	Sans ressources	André Lescure possédait et exploitait à Mirande un établissement de voitures à volonté, qui dut être abandonné pendant son absence

Journal de caricatures saisi à Mondavezan (31), ADHG 4 M 65

LE NEVEU DE NAPOLÉON

(A LA FAÇON DE BARBARI.)

AIR : *A la façon de Barbari, mon ami.*

Amis, j'arrive par Calais
De ma bonne Angleterre,
A cheval, comm' un p'tit dadais,
Sur mon grand cimeterre.
J'ai ramassé ce petit chapeau,
La faridondaine,
Sur le bord de l'eau,
Et ça m' donne un air fanfaron,
Nom d'un nom!
Je suis l' neveu d' Napoléon,
V'là qu'est bon!

Pour être l' président d' votr' choix,
On m'a dit, et j' dois l' croire,
Que je devais, en tapinois,
Vous conter mon histoire.
J' vous dois mes plus doux entretiens,
La faridondaine,
Mes chers Parisiens;
Ecoutez-moi donc sans façon,
Nom d'un nom!
J' suis l' neveu d' Napoléon,
V'là qu'est bon!

La gloir', dont j'ai sucé le lait,
Fut ma vache nourricière;
Tout jeune j'eus pour gobelet
Un' botte à l'écuyère;
On me donna pour mirliton,
La faridondaine,
Un petit canon,
Dont j'usai comme d'un tonton,
Nom d'un nom!
Je suis l' neveu d' Napoléon,
V'là qu'est bon!

J'avais à peine dix-sept mois
Quand j'appris l'exercice;
J'adorais les sabres de bois:
Et ceux de pain d'épice.
J'avais tant de courag', morbleu!
La faridondaine,
Que j' pissais dans l' feu,
J' battais l' tambour sur un chaudron,
Nom d'un nom!
Je suis l' neveu d' Napoléon,
V'là qu'est bon!

J' possédais des instincts guerriers
Autant que père et mère;
J'ai fait des milliers d' cavaliers
Des feuilles d' ma grammaire.
On dit que je n' parl' pas français,
La faridondaine,
J' suis p'têtr' Irlandais;
Mais j' suis fin comme un Montholon,
Nom d'un nom!
J' suis l' neveu d' Napoléon,
V'là qu'est bon!

Après tout, j' suis plus qu' vous n' pensez,
Et j'en puis dir' la cause.
D'autres seraient embarrassés
Pour expliquer la chose;
Moi, je dis d'un ton convaincu,
La faridondaine,
Mon pèr' fut cocu.
Mon oncle était un fier luron,
Nom d'un nom!
J' suis l' neveu d' Napoléon,
V'là qu'est bon!

Vous l' voyez, grâce à mon esprit
Je mérite la pomme.
Un imbécill' vous aurait dit:
Je suis l' fils du grand homme!
Moi je vous dis tout bonnement,
La faridondaine,
J' veux t'êtr' président!
Je n' fourr' pas mon nez sous l' jupon,
Nom d'un nom!.
Je suis l' neveu d' Napoléon,
V'là qu'est bon!

J' pourrais encor vous dir' quû'qu' mots
De Strasbourg et de Boulogne;
J' m'en gard'rai bien: il n'y a qu' les sots
Qui se prenn't de vergogne.
C' n'était pas moi, j'en suis certain,
La faridondaine,
C'était un mann'quin
Qu'on avait affublé d' mon nom,
Non d'un nom!
Je suis l' neveu d' Napoléon,
V'là qu'est bon!

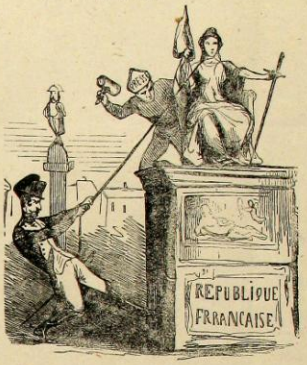

Enfin, j' vous en pri', nommez-moi,
Nobles fils de la France;
Je n' veux pas d'un' couronne de roi,
Mais j' veux d' la présidence.
Après ça, quand j' la posséd'rai,
La faridondaine,
J'en f'rai c' que j' voudrai.
Aujourd'hui, j' n'en dis pas plus long,
Nom d'un nom!
Je suis l' neveu d' Napoléon,
V'là qu'est bon!

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES ET DÉPOTS DE JOURNAUX.

1. Candidature de Louis Bonaparte, (texte de M. de Girardin, caricatures d'après le texte.
2. L'Oncle et le Neveu.
3. Les Chapeaux de l'Empereur.
4. Histoire de Louis Bonaparte, racontée par Pudifort.
5. — par l'aiglon de Boulogne.
6. — par un vieux grognard.
7. Les grandes aventures de Louis Bonaparte.
8. Quelques mots sur la vie de Louis Bonaparte.
9. Ses victoires et conquêtes.
10. Complainte sur ses victoires.
11. L'Aiglon de Boulogne et l'aigle impérial.
12. Le Gâteau des Rois, etc.
13. L'amoureux de la République.
14. Simple histoire de L. Bonaparte.
15. Comme quoi Louis Bonaparte n'existe pas.
16. Louis Bonaparte jugé par les Communistes.
17. — jugé par les Socialistes, etc.
18 et 19. Opinion des journaux sur M. Louis Bonaparte, — Dix chansons, — des brochures diverses
20. Boulogne et Strasbourg.
21. Aventures d'un prince ambitieux.
22. Manifeste au peuple français.
23. Le neveu de Napoléon (à la façon de Barbari.)

NOTA. Ces écrits (au nombre de trente) se vendent séparément cinq centimes chacun. — Les personnes qui habitent les départements et qui en prendraient pour six francs (en envoyant un mandat sur la poste) en recevront de suite 120 *exemplaires assortis*, et *franc de port*. — Adresser les *six francs au directeur de la librairie des Communes*, rue Dauphine, 24, à Paris.

Paris. — Imp. Lacrampe et Comp., rue Dauphine, 2.

ARCHIVES Haute-Garonne

QUELQUES MOTS

SUR LA VIE DE M. LOUIS BONAPARTE.

M. Louis Bonaparte a quarante ans révolus, il n'est pas impossible, en étudiant son passé, de se faire une idée approximative de son avenir.

On ne peut le nier, l'histoire du citoyen Louis Bonaparte est agréable et tentera plus d'un biographe. Sa vie est agitée, variée, pleine de vicissitudes et d'accidents imprévus. En 1852, il obtint le titre de citoyen de la république helvétique, et devint au bout de deux ans capitaine d'artillerie au régiment de Berne. Mais on comprend que le grade de capi-

taine ne pouvait suffire à l'ambition du fils d'un roi, du neveu de l'Empereur. Il se nomme donc, de sa pleine autorité, général en chef, passe le Rhin, envahit Strasbourg, et s'y fait prendre comme dans une souricière. Cette aventure est accompagnée de cir-

constances si réjouissantes, de détails si enfantins, que Louis-Philippe, — tout roi qu'il était, — ne peut se résoudre à prendre au sérieux son compétiteur. Il se le fait amener à Paris, lui inflige pour toute pénitence un sermon de M. Delessert, et puis l'envoie

en Amérique, comptant sans doute que les voyages instruiraient sa jeunesse. Huit mois après, Louis Bonaparte était de retour en Suisse, ayant vu peu de chose et n'ayant rien appris.

Là, il écrit, il s'agite, il complote, et force de nouveau le gouvernement de la France à penser à lui. Puis il se rend en Angleterre, où il devient l'un des *lions* de 1839. Londres s'occupe de lui, à peu près

exclusivement, pendant huit jours. Mais sa gloire est bientôt éclipsée par celle du prince héréditaire de Russie. On sent bien que le neveu d'un empereur mort après avoir été détrôné ne pouvait tenir la campagne contre le fils d'un autocrate vivant.

En vain il s'agite et s'efforce d'oublier sa déconvenue. Tout l'éclat du tournoi d'Eglington ne suffit pas à calmer son dépit; il lui faut une gloire plus durable, une entreprise plus vaste, une plus haute fortune. Comme autrefois à Strasbourg, il lui faut les plaisirs du commandement, et l'enivrement des conquêtes. Il lui faut un trône, un sceptre, une couronne. Et non pas la couronne de son père, trop

étroite évidemment pour un si large front! C'est la France qu'il veut. Il a besoin de gouverner la France.

Il part, il traverse la Manche, le voilà qui débar-

que près de Boulogne, en habit vert, *l'éternel habit vert*, comme disait alors *la Presse*, qui ne prévoyait pas encore que le héros de cette belle équipée serait un jour l'avenir. Il met pied à terre avec tout son état-major. Brillant état-major, vraiment, où ne manquent ni les broderies ni les titres. On y compte un major général, un premier aide de camp, un aide-

major général, un chef d'état-major. Celui-ci com-

mandera la cavalerie de l'avant-garde, celui-là l'infanterie du centre, un troisième les volontaires, un quatrième les guides à cheval. Il n'y manque ni le chirurgien major, ni le payeur général. Il n'y man-

que que l'armée; mais l'armée, on est bien sûr de la trouver en chemin. On en trouve en effet un échantillon dans Boulogne. « Soldats! je suis le prince Louis, qui désire être votre empereur. Vous ne refuserez certainement pas de vous prêter à cette innocente fantaisie. Embrassez-moi! Je vous donne à tous la croix! Je vous nomme tous officiers! » Survient alors le capitaine Puygélier, qui trouve la plaisanterie de mauvais goût, et veut mettre l'empereur à la porte. L'empereur lui tire à bout portant un

LES GRANDES AVENTURES

DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON.

COMPLAINTE.

AIR *de Fualdès.*

PRÉFACE.

Voulez-vous savoir l'histoire
De Napoléon-Louis?
Je vous préviens, mes amis,
Qu'elle n'est pas à sa gloire;
Et qu'en place d'un héros,
Vous ne verrez qu'un . . . 0.

SA NAISSANCE.

Le premier jour de sa vie
Avec bruit se célébra.
Pour le fêter, l'on tira
Des salves d'artillerie;
Car la poudre était déjà
Inventée en ce temps-là.

SON ÉDUCATION.

Il fut, dès un âge tendre,
De professeurs entouré;
Mais la suite a démontré
Qu'il n'avait pu rien apprendre.
Vieillard même, c'est certain,
Y a perdu son latin.

Pour se former au service,
Il commença ses exploits
Dans un régiment badois;
Et dans les troupes de Suisse!
Moyen d'avoir du succès
Auprès du peuple français.

LE PRÉTENDANT A STRASBOURG.

Pourtant, quelle irrévérence!
Personne à lui ne songeait,
Quand il forme le projet
De reconquérir la France,
D'autorité se nommant
Le chef du gouvernement.

A Strasbourg il se présente,
Et dit à la garnison:
« Che être Naboléon;
Bas groire que che blaisante! »
Mais les soldats étonnés
Rient à son auguste nez.

Alors voyant qu'on l'arrête,
Et qu'on le fourre en prison,
Il se dit: « Penserait-on
A m'ôter mon pauvre tête?
D'heur qu'on songe à me fexer,
Che voutrais pien m'en aller. »

BELLE CONDUITE DU CI-DEVANT ROI.

« Qu'il parte de nos rivages,
Dit Philippe pardonnant;
Peut-être un sort étonnant
L'attend parmi les sauvages:
Il sera nommé de droit
Empereur des Iroquois. »

REPENTIR ATTENDRISSANT DE LOUIS-NAPOLÉON.

Touché de tant de clémence,
Bonaparte écrit au roi:
« Sire, vous avez ma foi;
Si jamais je recommence,
Je vous donne la permission
De m' traiter de poisson. »

MALICE DU PRÉTENDANT.

Farceur, c'était une frime!
Car il se flattait toujours
D'être, quelqu'un de ces jours,
Notre empereur légitime,
En vertu d'un vieux décret
Que personne ne connaît.

LA GRANDE AFFAIRE DE BOULOGNE.

Prêt à rentrer en campagne,
Afin de mieux prospérer,
Louis sut se procurer
Un jeune aigle de montagne.
Pour ma part, avec raison,
J'aimerais mieux un dindon.

Cet oiseau, quoique assez mince,
Coûta plus de trente sous;
Car, d'un air modeste et doux,
Dans la cravate du prince,
Il prenait avec son bec
Quelque tranche de bifec.

Le prince, sur son épaule,
Met l'oiseau de Jupiter;
Puis à Boulogne sur-mer
Il dit, commençant son rôle:
« Voici l'aigle impérial,
Reconnaissez l'animal. »

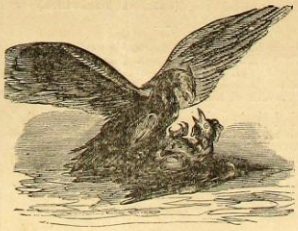

On s'agite, on crie aux armes!
On veut marcher en avant.
Le prince et l'aigle vivant
Sont saisis par les gendarmes;
On coffre le damoiseau,
Et l'on empaille l'oiseau.

CAPTIVITÉ DU PRÉTENDANT.

Après cette échauffourée,
La deuxième de son nom,
On logea Napoléon
Dans une ville murée;
Ham, qu'un bizarre destin
Plaça près de Saint-Quentin.

Là, sous des voûtes obscures,
Quand l'ennui le dévora,
A l'amour il se livra,
Et composa des brochures,
Car il écrit assez bien
En langage thurgovien.

SON ÉVASION.

Un matin, en blouse blanche,
Il fuit de ces tristes lieux;
Afin de tromper les yeux
Il avait pris une planche.
Cette planche, pour lui, fut
Une planche de salut.

LE PRINCE LOUIS EN 1848.

Depuis que la République
Remplace un roi détrôné,
A Louis l'on a donné
Une fonction publique;
Et le prince, en cet instant,
Feint d'être représentant.

Aux critiques insensible,
De la Chambre il est absent;
Il n'y paraît qu'en passant,
Et parle le moins possible,
De peur de laisser trop voir
Qu'il n'en a pas le pouvoir.

RÉFLEXIONS DES AMIS DU PRINCE.

Ses amis, sans nul scrupule,
Nous disent: « Patientez!
Il est plein de qualités
Qu'avec soin il dissimule:
De ses talents inouïs
Vous seriez trop éblouis! »

OBJECTIONS PROFONDES.

Pour nous, dont la tête est saine,
Notre avis est moins flatteur.
Verrait-on un bon acteur,
Chez lui, sans paraître en scène,
Rester toujours enfermé,
En disant: J' suis enrhumé?

PORTRAIT DU PRINCE ET CONCLUSION.

En vérité, je n'augure
Rien de bon du prétendant,
Je le juge en regardant
Son maintien et sa figure:
C'est un faux Napoléon
Qu'on met en circulation.

Rien de glorieux ne perce
Sur ce visage mesquin:
Avec un vilebrequin
Ses yeux furent mis en perce;
Tous les jours Alcide Tousez
Lui crie: « Rendez-moi mon nez. »

Et pourtant ce Bonaparte
Veut nous soumettre à ses lois;
Disant: « Che hâfre des droits. »
Il a donc perdu la carte!
Prendrait-il pour un serin
Le grand peuple souverain?

FIN.

ARCHIVES Haute-Garonne